

Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault



Trimestriel Octobre 2018 - N°112 - 1 €



**Ouverture des vignes :
même les plus jeunes sont à la fête !**



J. SABATIER
ARMURIER DIPLÔME
DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉTIENNE
Catégories B C D



CARABINES BROWNING

A PARTIR DE 1 249€



Balles Partizan
à partir de 19€



pack 100 36g bj
39.90€

nouveau! cartouches BP

ENSEMBLE DE L'OFFRE VALABLE DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES



Des hauts cantons à la mer,
La Chasse dans l'Hérault

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE
LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-CEDEX
Tél. : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
E-mail : contact@fdc34.com
(Association loi 1901)

Représentant l'Association et
Directeur de la Publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 15 64 46

Impression :
Impact imprimerie
483 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc

Commission paritaire : 0719G85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

Reproduction des photos
et des textes interdite

Avec ce numéro :
- un catalogue DUCATILLON



Ouvrons la chasse aux jeunes et aux femmes

Nous voici, en ce début du mois d'octobre, à la veille de l'ouverture de la chasse dans les vignes. C'est une fête pour les chasseurs de petit gibier de plaine. On chasse de plus en plus en famille, et même les plus jeunes s'y intéressent. Ils vivent la chasse comme d'autres vivent le foot ou la musique. Ce sont eux qui chasseront demain, probablement mieux que nous, les anciens, car ils seront mieux formés.

En cela, la future réforme du permis de chasser à moindre coût devrait ouvrir à ces jeunes des perspectives de chasse. Faudra-t-il encore qu'ils aient la garantie d'être accueillis sur des territoires de chasse, à moindre coût également. A ce niveau-là, j'exhorte les présidents de sociétés de chasse à jouer la carte jeune. Beaucoup le font déjà en leur accordant gratuitement le droit de chasse la première année. Mais pour les fidéliser, ne faudrait-il pas aller plus loin, par exemple alléger leur droit de chasse durant les trois premières années ?

Les jeunes sont l'avenir de la chasse, les accueillir est notre devoir, nous devons être à leur écoute, les aider dans leurs premières démarches, les inviter à la chasse, les intégrer dans les associations, leur transmettre notre savoir. Pour cela, je les invite à rejoindre l'Association des jeunes chasseurs de l'Hérault dont le but est d'établir des contacts entre eux, de leur faire découvrir de nouveaux modes de chasse, mais aussi connaître leurs attentes. Et surtout leur proposer une alternative à la pensée unique sur la cause animale et le véganisme qui se développe de plus en plus sur les réseaux sociaux.

Le bonheur de chasser ne vaut que s'il est largement partagé, alors ouvrons aussi la chasse aux femmes. Elles sont organisées à travers l'association départementale "La Chasse au Féminin 34". Rejoignez-les, mesdames qui venaient d'obtenir votre premier permis, le meilleur accueil vous sera réservé. À toutes et à tous, je souhaite une agréable saison de chasse.

Votre Président, Jean-Pierre Gaillard

DERNIÈRE MINUTE

À l'heure où nous mettons sous presse, nous apprenons que le Président de la République vient de valider la baisse du prix du permis de chasser national de 400 à 200 € pour la campagne de chasse 2019-2020. Dans notre prochain numéro, nous reviendrons plus en détail sur cette mesure.

L'ouverture dans les vignes à Cazouls-lès-Béziers

Le Biterrois est une terre de chasse essentiellement viticole, qui abrite encore de belles densités de perdrix rouges. À Cazouls-lès-Béziers, les chasseurs vont faire l'ouverture dans les vignes, mais les prélèvements seront limités.

Située à quelques encablures au nord de Béziers, le territoire de chasse de Cazouls-lès-Béziers (ne pas confondre avec Cazouls-d'Hérault qui se trouve dans le triangle Montagnac Paulhan Nizas) est composé d'une vaste plaine viticole de 2000 hectares, et de 1000 hectares de garrigues, entrecoupées de quelques bois de pins.



La perdrix rouge et le vignoble ont toujours fait bon ménage.

Principale ressource économique de la commune, la vigne est aussi le biotope de prédilection de la perdrix rouge. C'est effectivement en zone viticole que l'on constate les plus belles densités de perdrix, même si les produits phytosanitaires sont responsables d'une baisse de capacité de reproduction des oiseaux, voire provoquent quelquefois des mortalités par intoxication. Ceci étant, la viticulture à tout de même tendance à se faire de plus en plus vertueuse, en revenant aux anciennes méthodes culturales du labourage des rangs de vigne à la charrue. Et les parcelles arrachées ont été remplacées par des céréales, plus nourricières que ne le sont les raisins.

Les difficultés à chasser dans les vignes contribuent aussi à maintenir, dans ces biotopes, de belles densités de perdrix. Naguère taillées individuellement en gobelets,



Gros village viticole, Cazouls-lès-Béziers compte 5 000 habitants dont 250 chasseurs.

les ceps sont aujourd'hui plus hauts et surtout palissés par rang sur trois fils. De telle manière que, lorsque le chasseur s'engage dans un rang, il ne peut pas en changer, il est obligé d'aller jusqu'au bout de la parcelle. Très "piéteurs", les perdreaux n'hésitent pas à croiser les rangs pour finalement prendre leur envol hors de portée des fusils.

À Cazouls, le perdreau se porte bien

En cette veille d'ouverture des vignes, les chasseurs locaux

s'impatientent. Selon Joseph William, Président de l'Association Communale des Chasseurs et Propriétaires de Cazouls, à laquelle adhèrent les 250 chasseurs locaux, le perdreau se porte bien. Les résultats des comptages printaniers de couples "au chant", et les échantonnages des compagnies en été laissent présager une belle ouverture.

« Il faudra cependant chasser sagement », ce sont les consignes du président William. Ainsi, le perdreau ne sera



Joseph William, Président de l'Association des Chasseurs et Propriétaires de Cazouls-lès-Béziers : « si on n'avait pas fixé de limites, il n'y aurait plus de perdrix sauvages ».

ouvert que 3 jours par semaine, il n'y aura au total que 7 jours de chasse de l'espèce durant la saison, et les prélèvements seront limités à 2 oiseaux par jour et par chasseur.

Enfin, pour "économiser" les souches sauvages, l'association effectuera plusieurs lâchers : 500 perdreaux et 650 faisans au total. A noter enfin que certaines parcelles situées autour des campagnes ont été mises en réserve.

Et puis, le jour de l'ouverture, il y a les autres espèces de petit gibier : les palombes qui se sont sédentarisées, les tourdres qui arrivent en général début octobre et qui adorent les vignes, quelques lièvres et quelques lapins. Bref, de quoi ne pas rentrer bredouille !

Les activités d'intersaison

Les chasseurs de Cazouls profitent de l'intersaison pour effectuer des travaux de gyro-broyage, particu-

lièrement dans les garrigues qui sont des milieux de plus en plus fermés. L'association dispose d'un tracteur avec tout l'outillage nécessaire pour travailler le moindre lopin de terre et pour semer des cultures à gibier. Cette année, les membres du bureau ont encadré les enfants des écoles qui ont plantés des arbustes à baies.

Enfin, l'équipe d'animation de la fête de la chasse du Grand Biterrois (Joseph Mestre, Guy Roudier et Robert Sans) a décidé de confier en 2019 la prochaine fête à l'association locale des chasseurs, toujours avec le soutien de la Fédération et de la Région Occitanie.



L'année prochaine, ce sont les chasseurs de Cazouls qui reprendront la fête du Grand Biterrois.

LE BUREAU DE L'ASSOCIATION

- ▶ Président : Joseph William
- ▶ Trésorier : Pierre Clavel
- ▶ Secrétaire : Georges Ginoux

À noter que pour la saison 2018-2019, le prix de la carte de chasse a été fixé à 80 euros, gratuite pour les jeunes chasseurs qui viennent d'obtenir leur premier permis.

TRANQUILLES LES CHASSEURS DE CAZOULS !

Après la vente de leur local un peu vétuste qui était situé au centre du village, l'Association des Chasseurs et Propriétaires de Cazouls-les-Béziers va acheter, pour un prix modique, l'ancienne bâtisse de la régie municipale située route de Montmajour. Chasseur, le maire Philippe Vidal ne tarit pas d'éloges sur les chasseurs locaux : « *C'est une association apaisée, qui vit tranquille !* »

Chaque année, elle perçoit une subvention de la municipalité et elle peut compter sur les services techniques de la mairie pour des aides matérielles. Enfin, en tant que conseiller départemental, Philippe Vidal a favorisé la rétrocession par le département, à titre gracieux, du droit de gestion et de chasse sur 185 hectares en bordure de l'Orb.



À Cazouls-les-Béziers, le Maire et Conseiller Départemental Philippe Vidal est chasseur.

Chasse à terre et chasse à l'eau sur l'Île Singulière

Depuis trois ans à Sète, la chasse à terre est venue compléter la longue tradition de la chasse au gibier d'eau, grâce à une convention entre les chasseurs locaux et le Conservatoire du Littoral.

L'Île Singulière, qui émerge entre la mer Méditerranée et l'Étang de Thau, ne pouvait avoir d'autre vocation cynégétique que la chasse au gibier d'eau. Depuis la nuit des temps, les chasseurs sétois font le poste à la caisse. Du crépuscule à l'aube, ils calent leurs appelants et leurs pépettes sur l'étang de Thau. Tous sont sociétaires de l'Association Intercommunale de Chasse Maritime du Bassin de Thau, qui regroupe les communes riveraines de l'étang. Leur Président, Christian Belmas, est un sétois du Barou, très connu dans les milieux de chasse pour ses sculptures de simbls en loupe d'orme qui sont de véritables chefs d'œuvre. Il a succédé, il y a une vingtaine d'années à la présidence de l'ACM, au regretté Gaby Rouquette de Mèze, que les plus anciens ont connu, surtout pour le militantisme qu'il a déployé dans les années 90 lorsque la chasse était attaquée de toute part.



Un petit aperçu des œuvres sculptées par Christian Belmas.

La nouvelle Association de Gestion du Lido de Sète

Plus récemment, Christian Belmas a été choisi par les chasseurs de l'Île Singulière pour présider "l'Association de Gestion du Lido de Sète". En 2015, il a signé une convention avec le Conservatoire du Littoral, qui donne à son association le droit



de chasse sur les terres incultes que le Conservatoire a achetées au Domaine de Listel.

Depuis 3 ans, pour la modique somme de 100 € par chasseur, qui permettent de couvrir les frais de gestion et d'entretien de ce territoire, (construction d'une passerelle, entretien des chemins...) les 40 adhérents, tous sétois, peuvent chasser sur ces 438 hectares de terrains incultes situés sur le lido, qui s'étend sur 7 kilomètres entre Sète et Marseillan.

« Ça nous fait un complément de la chasse au gibier d'eau que l'on ne pratique que la nuit », explique le Président Belmas.

Mais que trouve-t-on sur ces terres du lido ? Quelques cailles à l'ouverture générale de septembre, quelques bécassines dans les platières, mais surtout beaucoup de lapins et de perdreaux. Pas facile à approcher, pour les lapins c'est "clafi" de trous et les perdreaux vous voit arriver de loin.

Qu'importe, de l'ouverture générale à la fermeture, à raison de 2 jours par semaine, les 40 chasseurs de

l'Île Singulière peuvent désormais chasser à terre, y compris les turdidés, puisqu'il y a aussi, sur ce territoire, quelques secteurs boisés qui permettent de faire la passée aux grives.

Au-delà de la chasse, l'association organise régulièrement des journées de nettoyage de l'étang. « Nous collectons dans des bennes des tonnes de déchets ».



La chasse à la caisse

Autour du Bassin de Thau, les chasseurs sont très attachés à ce mode de chasse ancien, qui consiste à attirer le gibier la nuit, à partir d'hutteaux mobiles localement appelé "caisses", en disposant sur le plan d'eau des formes et des appelants vivants.

Ils sont regroupés depuis 1971 sous l'égide de l'Association Intercommunale de Gibier d'Eau du Bassin de Thau, qui comprend les villages du pourtour de l'étang : Balaruc-le-Vieux, Bouzigues, Mèze, Marseillan et la ville de Sète.

Les 70 km de berges du Bassin de Thau comptent 123 postes fixes répertoriés où les caisses peuvent être calées. Celles-ci, de 1,50 m sur environ 2 m sont en bois ou plastifiées et ne permettent au chasseur que la station assise ou couchée (sur la paille ou sur une couverture). Lorsqu'elles ne sont pas utilisées, la plupart des caisses sont regroupées dans un coin de l'étang et sont tracées au poste avant chaque chasse à l'aide de négafols.



Pour Christian Belmas, la chasse à terre sur le lido est complémentaire de la chasse à l'eau.

Pour la modique somme de 30 € par an, tout chasseur titulaire d'un permis validé peut pratiquer cette chasse à la caisse. Mais il faut du matériel : des mannequins, des appelants vivants, mais aussi un équipement adapté : cuissardes, jumelles, caisse, négafol... À l'AICM du bassin de Thau, ils sont encore 220 adhérents.

LES FOULQUES À LA PIOUTADE

Le Bassin de Thau attire toutes les espèces de gibier d'eau : colverts, sarcelles, pilets, souchets, chipeaux, milouins... mais aussi les foulques, qui sont les premières à pressentir les coups de temps. Les foulques sont attirées par les chasseurs avec un appeau de bouche en bois. Localement, on appelle ça la chasse "à la pioutade".

LA CHASSE DE NUIT, DERNIER BASTION DE LIBERTÉ

Sur le bassin de Thau, on a toujours chassé le gibier d'eau la nuit, mais il a fallu attendre l'an 2000 pour voir cette chasse légalisée dans 27 départements côtiers français dont le nôtre. Ici, les vrais sauvaginaires sont ceux qui chassent la nuit, ceux qui vont prendre le poste en traînant le gabion derrière le négafol, ceux qui callent leurs appelants, ceux qui "rampellent" avec leurs appeaux, avec l'espoir de voir se poser une pièce de gibier sauvage au milieu de l'attelage. Et de la tirer...

Gérard Peisson est de ceux-là. Chasseur sétois depuis son plus jeune âge, il fréquente le lido de manière quasi quotidienne et il connaît l'étang comme sa poche. « Ici, c'est notre paradis, un des derniers espaces de liberté ».



Gérard Peisson profite de l'été pour rafistoler son gabion.

Lapins purs sauvages de reprise Espagne

Bernard Martin

E-mail : bernardmartin30@outlook.fr

Tél : 06.22.59.12.47

N°adrateur : 90 3003 01
Certificat de capacité A et B
N°72-17-49-13
N°agrément DDVF 8024



Un protocole de rétrocession foncière au bénéfice des chasseurs

Il a été signé dans le cadre du contournement de la Ligne à Grande Vitesse Nîmes-Montpellier, au bénéfice de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage. Explications.

S'il est difficile de concilier la construction d'une Ligne à Grande Vitesse symbole du monde moderne, avec les activités cynégétiques symboles de la ruralité, il est impossible pour les chasseurs de s'opposer à un tel projet. C'est comme si l'on voulait arrêter un torrent à mains nues, le pot de terre contre le pot de fer. Alors on négocie...

Première convention en 2012

Le contournement de la Ligne à Grande Vitesse Nîmes-Montpellier s'est donc fait dans la négociation.

Par un contrat de partenariat en date du 28 juin 2012, SNCF RESEAU a confié à OC'VIA la conception, la construction, la mise à disposition et la maintenance de la LGV. Ce contrat a mis également à la charge d'OC'VIA la mise en œuvre des mesures de compensations écologiques réglementaires qui interviennent en compensation des impacts environnementaux créés par les travaux de cette ligne.

OC'VIA a confié à une filiale de son groupe, OC'VIA Maintenance, la mise en œuvre et le suivi des dites mesures compensatoires dans le cadre d'une convention de mandat conclue le 28 juin 2012.

Dans le cadre des mesures de compensations écologiques réglementaires, OC'VIA a acquis, au nom et pour le compte de SNCF Réseau, un certain nombre de parcelles. Une convention cadre relative à la mise en œuvre des mesures compensatoires du projet du Contournement de Nîmes et Montpellier, et encadrant les principes de rétrocessions à venir entre RFF (SNCF Réseau),

OC'VIA, la FRC Languedoc-Roussillon et la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, a été signée le 4 juillet 2014 entre ces structures.

C'est là où les chasseurs sont entrés dans le jeu puisque la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage est une structure qui a été créée par les Fédérations de chasseurs dans les années 70 pour leur permettre de réaliser des acquisitions foncières.

Rétrocession en 2018

Le protocole de rétrocession qui vient d'être signé entre OC'VIA Maintenance, SNCF Réseau, la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et les Fédérations de Chasseurs du Gard et de l'Hérault porte sur la cession à l'€ symbolique de 40 hectares (30 dans le Gard, 10 dans l'Hérault) par SNCF Réseau au bénéfice de la Fondation, en vue d'une gestion compensatoire

qui répond aux obligations réglementaires d'OC'VIA, en lien avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, coordinateur du programme.

Par la présente, les Fédérations de Chasseurs du Gard et de l'Hérault se sont engagées à travailler sous le pilotage et l'accompagnement du CEN - LR, mandaté par OC'VIA Maintenance pour le compte d'OC'VIA SA pour coordonner, mettre en œuvre, suivre et contrôler la mise en œuvre du programme de mesures compensatoires écologiques, de manière à ce que la gestion des Parcelles soit effectuée en cohérence avec la gestion globale effectuée pour les mesures compensatoires.

Pour ce faire, les fédérations départementales des chasseurs feront appel à l'appui de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie.



De gauche à droite : Joseph Giordano, Directeur du projet LGV CNM chez SNCF Réseau, Gilbert Bagnol Président FDC 30, Administrateur de la Fondation, Serge Casteran Président FRC O, Jean-Pierre Gaillard Président FDC 34, Bruno Dabilly Président OC'Via Maintenance, Arnaud Martin, Président du CEN LR.

LE LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE, un service du Département pour les chasseurs



Les activités de biologie vétérinaire sont essentielles sur le territoire, en particulier pour les chasseurs qui sont en contact direct avec les animaux sauvages. Le laboratoire départemental vétérinaire de l'Hérault

reçoit des prélèvements pour analyser l'état de santé des animaux. Il participe aux réseaux d'épidémiologie-surveillance nationaux et surveille, notamment, l'antibiorésistance ou la pathologie de la faune sauvage, comme par exemple la recherche de maladies parasitaires (trichines) dans le gibier.

Cette surveillance est effectuée avec la Fédération départementale des chasseurs et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Les autopsies sont complétées d'analyses variées sur des animaux trouvés malades ou morts par les chasseurs ou les pêcheurs. Les chasseurs peuvent également soumettre au laboratoire des tissus présentant un aspect anormal lors de l'examen de la venaison des espèces chassées. Des banques d'échantillons prélevés par les chasseurs sont également conservées pour effectuer des études rétrospectives dans les populations animales du département.

En cas de crise sanitaire (comme la grippe aviaire ou la fièvre westnile), il est un outil de diagnostic de pointe et de proximité rapidement mobilisable.

Pour toute question, contactez le laboratoire départemental vétérinaire au **04 67 67 51 40**

LUTTER CONTRE LES ANTIBIOTIQUES

La lutte contre la résistance aux antibiotiques est un défi majeur, et mondial, de santé publique. Pour Christophe Morgo, Vice-président délégué à l'environnement, « *il est important d'appréhender cette problématique sous la bannière de l'OMS "One World, one health" ("un monde, une seule santé").* » Notamment en prenant conscience des interactions entre les écosystèmes et les êtres vivants. Ainsi, pour prévenir efficacement la rage chez l'homme, il est indispensable de cibler la source animale du virus, par exemple, en vaccinant les chiens. Le plan national ECOANTIBIO a permis de diminuer l'exposition des animaux aux antibiotiques de 37 % sur la période 2012-2016.

Photo Christophe Cambon / Département de l'Hérault / Septembre 2018



LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL VÉTÉRINAIRE

306, rue Croix de Las Cazes - CS 69013 - 34967 Montpellier Cedex 2

04 67 67 51 40 | ldv34@cg34.fr | herault.fr

L'AFACCC 34 : bilan et perspectives

Avec ses 420 adhérents, la section héraultaise de l'AFACCC est l'association cynégétique spécialisée la plus importante du département. Dernièrement, elle a tenu son Assemblée Générale sous la Présidence de Christian Allies.

La première partie de cette réunion était consacrée au renouvellement de la moitié des membres du Conseil d'Administration. Huit candidats étaient en lice pour 6 postes à pourvoir. Ont été déclaré élus en fin de séance : Jean-Paul AGUSSOL, Christian ALLIES, Bernard ASTRUC, Rodolphe DAVID, Jean-François POUJOL et Didier TROUPEL.

Le bilan de la saison écoulée

Dans son rapport moral, le président Christian ALLIES a tout d'abord rendu hommage à Jean PAULET qui était présent, et qui fut son prédécesseur à la présidence pendant de nombreuses années.



L'équipe dirigeante de l'AFACCC 34. Accroupi au premier plan, le Président Christian ALLIES.

Il a ensuite dressé le bilan des activités développées par l'AFACCC 34, non pas au cours de l'année écoulée, mais de la saison écoulée ; puisque les concours de meutes se déroulent au mois de mars. Un concours a été organisé dans la voie du lièvre à Fraisse-sur-Agout, un autre dans la voie du lapin à Teyran et un troisième dans la voie du sanglier aux Rives.

Chasse : le concours de meutes de chiens courants

Malgré un vent froid, mais sous un soleil hivernal apprécié, la Diane teyrannaise, sous l'égide de l'Association française pour l'avenir de la chasse aux chiens courants (AFACCC34), en collaboration avec la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault, accueillait le 10 février son 3e concours de meutes de chiens courants sur la voie du lapin.

À noter qu'aucun coup de feu n'est tiré, l'objectif du conducteur de meute étant de localiser et de faire fuir les lapins, en harmonie avec l'ensemble de ses chiens. Originaires de toute la région, 5 candidats



■ Après un froid de canard, la photo de famille.

avaient fait le déplacement, accompagnés de leurs meutes, des bassets fauves de Bretagne et des beagles. Après s'être mesurés dans la garrigue, les équipages furent notés par plusieurs juges, puis

les résultats du concours ont été annoncés en présence de Jean-Pierre Gaillard, président de la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault et de son administrateur, Robert Sans. Les trois pre-

miers prix, par ordre de mérite, ont été attribués à Raymond Bel de Villeneuve-lès-Maguelone, Maurice Ribes de Saint-Just et ex-æquo Christian Poujol de Villetelle et Franck Ribeiro de Perpignan. Après une matinée riche en émotions, tous les organisateurs, animateurs et participants ont partagé un savoureux couscous préparé par Raphaëlle Barrandon, sans oublier de remercier les bénévoles qui ont contribué activement au succès de ce concours annuel que tous espèrent voir se dérouler de nouveau à Teyran, en 2019.

► Correspondant Midi Libre : 06 58 81 40 02

Parmi les activités de l'AFACCC 34, le concours de meute sur lapin à Teyran relaté par Midi Libre.

Enfin l'AFACCC 34 a eu la lourde charge d'organiser durant 3 jours, avec le soutien logistique de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault et le soutien financier de la Région Occitanie, la finale nationale sur lièvre à Saint-Martin-de Londres. Cet événement national a fait l'objet d'un compte rendu détaillé dans notre précédent numéro.

Les perspectives

En 2019, le président ALLIES compte bien poursuivre sur ce rythme avec les concours de meute, mais il a dit son inquiétude concernant la menace qui pourrait peser les dates de ces concours si la chasse du sanglier était prolongée durant tout le mois de mars.

Il a enfin souligné les avantages dont bénéficiaient les adhérents, parmi lesquels les assurances pour les chiens, qui couvrent à moindre coût un maximum de risques, y compris les frais de vétérinaire.

En fin de réunion, un point a été fait sur les activités développées pour les jeunes et les chasseresses sur le territoire de Combesalat.

Joël Roux : «Jusqu'au bout, telle est notre devise» !

Le premier Vice-Président de l'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR) est un héraultais. Rencontre avec un passionné de recherche au sang du grand gibier blessé.

La rédaction : D'où vous vient cette passion de la recherche du gibier blessé ?

Joël Roux : De mes convictions pour une chasse responsable en ne laissant pas un animal souffrir de ses blessures. Cela implique de s'appliquer au tir et ne pas dire comme certains «il risque plus que moi». Mais des loupés, cela arrive à tout le monde puisqu'en règle générale il faut en moyenne 7 balles pour prélever un animal. Bien sûr, certaines passeront à côté, alors que d'autres infligeront des blessures mortelles ou non. Il faudra alors appeler un conducteur de chien de sang qui a un chien spécialisé, entraîné pour la recherche. C'est ce constat, la passion du chien et le plaisir de travailler avec lui qui m'anime.

La rédaction : Quelles races de chiens sont les plus prédisposées pour faire de la recherche ?

Joël Roux : En fait toutes les races de chiens peuvent devenir des chiens de sang. Même un chien non LOF, croisé, pourvu qu'il ait du nez et qu'il soit entraîné au sang ou à la semelle traçeuse. Actuellement au niveau national c'est encore le Teckel qui est le plus représenté. Il est suivi de près par le Rouge de Bavière. Ces 2 races ont une prédisposition car des élevages sont issus de lignées de chiens de sang.

La rédaction : Combien de conducteurs UNUCR sont en activité dans le département ?

Joël Roux : Nous sommes 5 conducteurs agréés par l'UNUCR pour faire des recherches dans le département. Ces recherches sont gratuites alors n'hésitez pas à appeler un conducteur ...il n'attend que cela !

- ▶ DEVIC Daniel 06 98 10 38 57.
- ▶ MEYER Stéphane 06 47 97 32 62.
- ▶ CHESNE Bernard 06 84 48 68 88.

▶ DURON Christian 06 62 46 88 93.

▶ ROUX Joël 06 68 54 79 96.

Ces numéros sont indiqués à la dernière page des carnets de battue.

La rédaction : Combien de recherches avez-vous effectué la saison dernière et quel pourcentage de réussite ?

Joël Roux : Il y a eu 68 recherches effectuées l'an passé, pour un taux de réussite de 52 %. La battue reste majoritaire avec 75 % des appels. Le gibier le plus recherché reste le sanglier avec 49 animaux. Cela fait peu vu le nombre de sangliers prélevés dans le département et nous le déplorons. Les conducteurs aimeraient faire travailler leurs chiens mais les appels ne sont pas à la hauteur des bilans des carnets de battues. Faire une recherche, c'est commencer une autre partie de chasse. Et pour ceux qui nous ont déjà suivis, c'est intéressant de voir le travail du chien, de voir les coulées empruntées par les animaux blessés. Et que dire de la recherche qui aboutit, que d'émotions viennent récompenser le tireur et le conducteur et son

chien. Et bien plus encore si le sanglier est encore vivant ! Alors pour l'éthique de la chasse, et aussi pour un mot à la mode maintenant "le bien-être animal", même si on achève un gibier en train de souffrir, appelez un conducteur. Son chien, le conducteur et vous-même allez vivre un moment privilégié de la chasse au grand gibier. Allez jusqu'au bout de l'acte de chasse...





Earl Les Violettes

Elevage de Gibier, depuis 1995.

Perdrix rouge (certification Antagene)
Faisan de Colchide
5 Hectares de grandes volières

Les Violettes
34800 Lieuran Cabrières

Téléphone : 04 67 88 13 66
Portable : 06 14 76 60 18
Messagerie : elviol@wanadoo.fr

Prix dégressif

Livraison à la demande



Armes : ce qui vient de changer pour les chasseurs

Le décret d'application de la loi qui transpose la directive européenne sur les armes votée l'an dernier est applicable depuis le 1^{er} août 2018.

Il a fait l'objet d'une concertation entre le Service Central des Armes (SCA), le Cabinet du ministre de l'Intérieur et les membres du Comité Guillaume Tell soutenus par la FNC. Ces travaux ont permis non seulement de préserver l'essentiel des acquis pour les chasseurs, les tireurs sportifs et les collectionneurs, mais aussi d'obtenir des mesures de simplification administrative pour les usagers comme pour les professionnels.

Bien sûr, nous n'avons pas pu obtenir gain de cause sur toutes nos revendications, mais un réel équilibre existe entre les nouvelles mesures répressives et le respect des utilisateurs légaux d'armes à feu.

Dans une situation sécuritaire, exacerbée par la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, il est important de souligner que cette réforme ne s'est tout de même pas trompée de cible, ce qui est suffisamment rare pour être souligné.

Les dispositions concernant les chasseurs

1) Disparition de la catégorie D1 soumise à enregistrement, et basculement des armes concernées à savoir les fusils de chasse à un coup par canon lisse en catégorie C, soumise à déclaration. Cela ne change strictement rien dans la majorité des situations.

Toutefois pour des raisons strictement juridiques, il faudra tenir compte de plusieurs situations :

- **Cas n° 1.** Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse détenus avant 2011, aucune déclaration n'est à faire. Cela concerne les fusils détenus jusqu'à cette date sauf en cas de changement de propriétaire (voir cas n° 4).
- **Cas n° 2.** Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse ayant fait l'objet d'un enregistrement entre 2011 et le 13 juin 2017, date d'entrée en vigueur de la directive, le récépissé obtenu vaut déclaration. Le changement de régime est donc neutre et immédiat et il n'y a rien à faire.
- **Cas n° 3.** Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse acquis entre le 13 juin 2017, date d'application de la directive et le 1^{er} août 2018, date d'application du



Pour le Comité Guillaume Tell et la FNC, ce décret répond à la grande majorité des attentes des chasseurs. Le décret officiel en ligne sur le lien <https://bit.ly/2uVX3px>

décret, devront être déclarées à la préfecture avant le 14 décembre 2019. Les modalités de ces déclarations seront précisées par le Ministère de l'Intérieur dans les semaines qui viennent pour alléger au maximum les démarches des détenteurs.

► **Cas n° 4.** Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse acquis après le 1^{er} août 2018, nous passons de l'enregistrement obligatoire à la déclaration obligatoire, ce qui n'est pas un grand changement.

2) Maintien en catégorie C des fusils à pompe à canon rayé chambrés pour les calibres de chasse et aussi les carabines à pompe à canon rayé (type Remington 7600, Verney Caron, Impact LA...).

Ces armes sont donc autorisées à la chasse. Cela concerne les fusils à

pompe à canon rayé chambrés pour les calibres 8, 10, 12, 14, 16, 20, 24, 28, 32, 36 et 410, d'une capacité inférieure ou égale à 5 coups (4 coups dans le magasin), dont la longueur totale est supérieure à 80 cm, dont la longueur du canon est supérieure à 60 cm, et équipé d'une crosse non pliante.

Toutefois, les fusils à pompe à canon rayé dont la longueur est inférieure à 80 cm ou dont le canon est inférieur à 60 cm sont en B et ne peuvent plus être utilisés par les chasseurs.

Ceux qui sont concernés devront donc s'en séparer ou les faire modifier par un armurier.

Attention : tous les fusils à pompe à canon lisse sont en catégorie B et donc interdit à la chasse.



Rappel : les réducteurs de son sont libres d'acquisition sous réserve de la présentation du permis de chasse, de la validation et du récépissé de la déclaration d'une arme dans le calibre concerné.

Dispositions concernant la vente entre particuliers

Depuis le 1^{er} août 2018, le décret supprime pour les ventes entre particuliers, la possibilité de livraison des armes et des munitions au domicile de l'acquéreur ou de remise directe de la main à la main.

Toutefois la cession, remise ou livraison de l'arme, vendue par un particulier à un autre particulier, reste toujours autorisée soit en passant par un professionnel autorisé (Armurier), soit par l'intermédiaire d'un professionnel autorisé (courtier).

L'obligation qui s'impose à nous consiste à ce qu'un professionnel agréé puisse consulter avant chaque transaction, le fichier des interdits d'armes (FINIADA) dont la consultation est rendue obligatoire et vérifier que l'acquéreur remplit les conditions pour acheter l'arme (validation ou licence de tir).

Après négociation avec le Service Central des Armes, nous avons obtenu le cadre suivant :

a) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA, du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés.

Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

b) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du fichier FINIADA.

Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

En bref, seules les armes neuves ou d'occasion vendues par un professionnel (Armurier ou courtier) peuvent faire l'objet d'une livraison directe au domicile de l'acquéreur.

Dispositions concernant les collectionneurs

- 1) Les armes neutralisées passent en catégorie C alors qu'elles étaient libres. Cette procédure est regrettable, car elle oblige à faire une déclaration pour des armes ne présentant aucun danger. Cette contrainte a été imposée dans la directive européenne.
- 2) Assouplissement des règles de conservation des armes neutralisées et des pièces nécessaires à l'acquisition/détention.
- 3) Création d'une carte de collectionneur. Cela ne représente pas d'intérêt particulier pour les titulaires d'un permis de chasse et d'une validation.



Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier, il devra la faire livrer chez un armurier. L'acquéreur viendra la récupérer lorsque l'armurier aura fait les vérifications du fichier FINIADA, du permis de chasser et de sa validation.

FICHER FINIADA : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Lorsque vous faite votre demande de validation, la fédération doit consulte le Fichier National des personnes interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes (FINIADA) au Ministère de l'Intérieur. Si vous y figurez, votre validation sera refusée et votre paiement ne sera pas encaissé.

Plusieurs motifs peuvent justifier ce refus. Si le bulletin N°2 de votre casier judiciaire n'est pas vierge (violence commises avec ou sans armes, délits et crimes de droit commun), si vous avez été condamné à une peine vous interdisant la détention d'armes ou si le traitement des affaires judiciaires (TAJ) met en évidence que "votre comportement laisse craindre une utilisation des armes", vous vous retrouvez immanquablement inscrit sur le fichier FINIADA et la fédération ne peut pas vous délivrer votre validation du permis. A noter que la déclaration sur l'honneur que vous devez signer avec votre demande de validation vous engage. En cas de contrôle positif FINIADA vous pouvez être accusé de fausse déclaration.

Occitanie : création de l'Agence Régionale de la Biodiversité

Le 22 juin 2018, le Conseil Régional a validé les statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité. Au sein du Conseil d'Administration, un poste a été réservé aux chasseurs et un poste aux pêcheurs.

Le 22 juin dernier, dans l'hémicycle régional, Ferdinand Jaoul a, une fois de plus, veillé au grain.

En séance plénière du Conseil Régional d'Occitanie, la présentation du rapport de la Présidente de Région concernant la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie a retenu toute son attention.

« Avec la création de l'ARB, l'ambition de Carole Delga est de doter la Région, désormais chef de file en matière de biodiversité, d'un outil opérationnel pour démultiplier son action concrète auprès des territoires.

Il était donc important que les 160 000 chasseurs et les 213 000 pêcheurs d'Occitanie soient représentés au sein de cette agence », explique le Conseiller Régional délégué à la chasse et à la pêche.

« Et ils le seront, poursuit-il, puisque parmi les six structures associatives qui siègeront au Conseil d'Administration de l'ARB, il y aura un représentant de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie et un représentant de l'Association régionale des fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique de la région Occitanie ».

Le contexte national

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 a renouvelé profondément le paysage institutionnel des acteurs de la biodiversité. Cette loi a créé l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), qui a été formellement instaurée le 1^{er} janvier 2017. Il s'agit d'un Etablissement Public de l'État, regroupant l'At-

elier Technique des Espaces Naturels (ATEN, basé à Montpellier), l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA, basé à Vincennes), l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP, basée à Brest) et Parcs Nationaux de France (PNF, également basés à Montpellier).

La loi du 8 août 2016 a conféré la possibilité aux Régions et à l'AFB de créer conjointement des agences régionales de la biodiversité (article 21 de la loi).

Ces agences peuvent mettre en œuvre de nombreuses missions à l'échelle régionale, à l'exception des fonctions de police de l'environnement. Ces missions sont les suivantes :

1. développement des connaissances, notamment en lien avec le monde scientifique ;
2. appui technique et administratif aux collectivités et acteurs socio-professionnels ;
3. soutien financier aux porteurs de projets ;
4. formation et communication ;
5. gestion ou appui à la gestion d'aires protégées ;
6. accompagnement et suivi du dispositif d'accès aux ressources génétiques ;
7. suivi des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité.



Pour la Présidente de Région Carole Delga et le Conseiller régional Ferdinand Jaoul, la participation des chasseurs et des pêcheurs au Conseil d'Administration de l'ARB s'est imposée comme une évidence.

Le contexte régional

La Région Occitanie est la première Région métropolitaine en matière de biodiversité. Elle dispose d'un patrimoine naturel unique, réunissant 4 régions bioclimatiques et accueillant plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. Elle représente un véritable enjeu à l'échelle européenne, comme en témoignent les chiffres :

- 2087 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (dites "ZNIEFF"), couvrant 62 % du territoire (dont 20 % en ZNIEFF de type 1, d'une richesse particulièrement remarquable) ;
- plus de 16.000 hectares de ZNIEFF marines ;
- 249 sites Natura 2000 (couvrant 8 % du territoire ex-MP, 30 % du territoire ex-LR) ;
- 51 réserves naturelles et réserves biologiques, dont 13 Réserves

Naturelles Régionales, couvrant plus de 11.000 hectares ;

- 2 parcs nationaux, dont les zones cœur couvrent près de 150.000 hectares (quasiment 2 % du territoire régional) ;
- 7 Parcs naturels régionaux et 1 projet de parc en création, couvrant à terme près de 25 % du territoire régional.

Cette biodiversité constitue une véritable richesse pour notre territoire. La préservation de cette biodiversité et des milieux naturels est en effet indispensable au développement harmonieux et équilibré du territoire régional. Cela contribue à l'ensemble des secteurs d'activité, que ce soit en matière agricole, cynégétique, halieutique, touristique, économique.

Ainsi, au-delà du simple respect de contraintes réglementaires, une prise en compte ambitieuse des enjeux de biodiversité constitue une véritable opportunité pour renforcer l'attractivité et la résilience du territoire régional.

Les missions de l'ARB

Le Conseil Régional d'Occitanie a proposé de retenir 3 piliers structurants : la valorisation de la connaissance, la mise en réseau des acteurs

et l'ingénierie auprès des porteurs de projet.

- 1) Valorisation de la connaissance : la création d'un Observatoire régional de la biodiversité Occitanie et le développement d'une fonction de communication autour de la richesse écologique régionale fait l'objet d'un large consensus.
- 2) Mise en réseau des acteurs : la création d'un réseau des gestionnaires d'espaces naturels est une demande forte exprimée depuis longtemps des côtés Ouest et Est de la Région. De plus, la création d'un Forum régional des acteurs de la biodiversité paraît essentielle, à l'instar du Forum national Économie et Biodiversité créé à l'échelle nationale.
- 3) Ingénierie de projet : la plupart des propositions issues de la concertation concernent ce volet novateur.

Deux fonctions sont à distinguer à ce titre :

- une fonction de centre de ressources, devant permettre la mise à disposition d'informations et d'outils comme le développement d'une animation territoriale nécessaires au ren-

forcement des compétences des acteurs du territoire régional ;

- une fonction de conseil et d'incubation, l'objectif étant de produire un service d'appui, à la fois méthodologique et technique, mais également administratif et financier, auprès des porteurs de projet.

Au-delà de ces trois fonctions thématiques, deux missions transversales sont proposées à travers la formation et la coopération internationale, sujets disposant d'un potentiel d'activité et de rayonnement important pour la Région.

Enfin, une mission est directement confiée par la loi à l'ARB, celle de l'appui à la Région pour suivre la mise en œuvre de la future Stratégie régionale pour la Biodiversité.



L'Occitanie est la première Région en matière de biodiversité, elle accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore.

LE RÔLE DES CHASSEURS DANS LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Grâce à leur implantation en milieu rural, leurs missions et leurs connaissances, les Fédérations des Chasseurs d'Occitanie et leur réseau de bénévoles participent naturellement à la préservation de la biodiversité et au partage de leur savoir et savoir-faire sur la nature. De ce fait, elles sont agréées au titre de la protection de l'environnement.

Pour mener à bien leurs missions de service public, les Fédérations des Chasseurs recueillent et analysent annuellement de grandes quantités de données sur la faune et ses habitats mais aussi sur les pratiques de chasse, ainsi que sur la qualité des territoires.

Acteurs incontournables des territoires agri-ruraux de la Région Occitanie, les chasseurs participent pleinement à la préservation et la mise en valeur de la biodiversité de la région mais aussi à l'activité économique de ces espaces. Il était donc normal qu'ils soient représentés au CA de l'ARB.

Plus d'infos sur : www.chasse-nature-occitanie.fr



Gibier d'eau : l'enquête nationale sur les tableaux de chasse

Les résultats de cette enquête, réalisée durant la saison 2013-2014 et conduite par la FNC et l'ONCFS, font ressortir un tableau de chasse de 2 millions de canards.

Lorsqu'un chasseur est sollicité pour répondre à une enquête sur les tableaux de chasse, le plus souvent il ne retourne pas son questionnaire, la plupart du temps par négligence, ou bien parce qu'il n'a rien prélevé. Pourtant, il est essentiel d'y répondre, pourquoi ?

Parce que la gestion durable des espèces nécessite de connaître les tableaux de chasse, à différentes échelles géographiques (département, région, territoire national) et avec une périodicité convenable, idéalement tous les ans.

Comment sont estimés les tableaux de chasse ?

On interroge un échantillon de chasseurs et, à partir du recueil de ces données, un tableau moyen par chasseur est calculé. Ceux qui pensent qu'il n'est pas nécessaire de déclarer leur tableau parce qu'il est nul, confondent ce qu'il se passerait si on compilait les tableaux de chasse (en en faisant la somme) et ce qui se passe lorsqu'on les estime (en utilisant une moyenne). D'où l'intérêt de répondre, car plus le taux de réponse est faible, moins les estimations sont précises. Chacun a bien compris que lorsqu'on enquête les chasseurs, le tableau total estimé n'est jamais obtenu en faisant la somme des tableaux déclarés, mais en estimant un tableau moyen par chasseur.

Pour estimer le tableau de chasse des canards en France, environ 60 000 chasseurs ont été sélection-



Le canard colvert, espèce la plus prélevée.

nés au hasard parmi l'ensemble de ceux qui avaient validé leur permis de chasser au cours de la saison précédent celle de l'enquête. Un dispositif d'échantillonnage aléatoire stratifié par départements a été mis en œuvre, tenant compte de la répartition géographique des chasseurs. Néanmoins, pour augmenter la précision des estimations, les départements côtiers ont été surreprésentés, car c'est dans ceux-ci que l'activité de chasse aux oiseaux d'eau est plus importante.

Les résultats

Il en ressort un prélèvement de plus de deux millions de canards de surface et canards plongeurs, plus de la moitié étant constituée de canards colverts. Le seul changement notable par rapport à la précédente enquête, qui avait été réalisée 15 ans avant, est le déclin du tableau estimé pour le fuligule milouin, comme dans d'autres pays d'Europe.

Le tableau compile les estimations de prélèvements pour 9 espèces de canards en France durant la

saison 2013-2014. Le canard colvert (*Anas platyrhynchos*) est l'espèce la plus prélevée, suivi par la sarcelle d'hiver (*A. crecca*), le canard siffleur (*A. penelope*) et le canard souchet (*A. clypeata*). Les tableaux estimés pour les canards plongeurs sont plus faibles.

L'estimation du tableau de chasse pour le canard colvert est de l'ordre de

1,2 million d'individus prélevés et s'avère similaire à celle obtenue lors des trois précédentes enquêtes. Elle ne semble pas suivre l'augmentation des effectifs hivernants enregistrée au cours de la même période. L'estimation du tableau de chasse pour l'ensemble des autres espèces est comprise entre un peu plus de 700 000 et un peu moins d'un million d'individus. Cette valeur est comparable également aux résultats des précédentes enquêtes et ne suit pas non plus l'augmentation de 85 % des effectifs hivernants observée pendant la même période.

La sarcelle en hausse, le milouin en baisse

Entre 1998-1999 et 2013-2014, le nombre de sarcelles d'hiver hivernant en France a graduellement augmenté, ce qui est compatible avec les estimations de tableaux de chasse réalisées durant ces deux saisons cynégétiques. Pour cette espèce cependant, l'estimation du tableau de chasse s'avère être entre 3,4 et 3,7 fois supérieure à l'effectif maximal dénombré à la mi-janvier de l'année correspondante.

Le cas du fuligule milouin (*Aythya ferina*) tranche sensiblement avec le patron observé chez les autres espèces. En effet, alors qu'en France les estimations d'effectifs ne montrent pas de tendance claire, le tableau de chasse estimé en 2013-2014 s'avère, lui, en baisse de 42 % par rapport à celui estimé en 1998-1999. Par ailleurs, contrairement à ce que l'on observe chez la sarcelle d'hiver, le tableau de chasse estimé ne représente que 39 à 53 % du nombre maximal d'hivernants dénombrés lors de la même saison.

Comment interpréter cette tendance ?

Si elle était confirmée, la stabilité des tableaux de chasse pourrait traduire une stabilité voire une réduction du flux d'individus traversant le territoire national, et donc une stabilité ou une réduction de la taille de la population disponible.

Alternativement, la stabilité des prélèvements en dépit d'une augmentation de l'effectif maximal estimé pourrait s'expliquer par une diminution de la pression de chasse en France. Moins nombreux, les chasseurs ne seraient pas en mesure d'augmenter les prélèvements en dépit de populations de canards stables ou en augmentation. Au cours des quarante dernières années, les tendances d'effectifs se sont avérées positives ou stables pour l'ensemble des espèces en

Europe de l'Ouest, à l'exception du fuligule milouin dont les effectifs auraient sensiblement décliné. Globalement, les données suggèrent que la pression de chasse a effectivement diminué, via un raccourcissement de la durée des saisons cynégétiques et une diminution du



L'estimation du tableau de chasse pour la sarcelle d'hiver, en hausse de plus de 10 % par rapport à la précédente enquête, est cohérente avec l'augmentation enregistrée des effectifs hivernant en France.

nombre de chasseurs. Il y avait en effet environ 2,2 millions de chasseurs durant la saison 1974-1975, alors qu'ils étaient moins de 1,2 million pendant la saison 2013-2014.

Analyse des fluctuations spécifiques

Avec des lâchers se comptant en millions d'individus, les canards colverts issus de captivité représentent très probablement l'essentiel du tableau de chasse réalisé sur cette espèce. S'agissant du colvert, il est donc très probable que les fluctuations des prélèvements soient davantage liées aux variations du nombre d'oiseaux lâchés qu'à une quelconque tendance de la population sauvage.

Les changements dans le tableau de chasse de sarcelles d'hiver depuis l'enquête de 1998-1999 sont cohérents avec l'augmentation des effectifs hivernants, que ce soit en France ou sur l'ensemble des voies de migration qui la traversent (*Wetlands International*, 2016).

Pour le fuligule milouin, la situation semble différente puisque les effectifs paraissent avoir fortement décliné en Europe (même s'ils se sont maintenus en France), au point que la population est maintenant considérée comme étant "Vulnérable" par l'IUCN (*Birdlife International*, 2015). Ce déclin apparent à large échelle se retrouve

dans la diminution importante du tableau de chasse estimé en France, lequel a baissé de 40 % en quinze ans. Une situation similaire est observée au Danemark et en Suisse.

Si les origines du déclin observé des effectifs du fuligule milouin en Europe de l'Ouest restent à établir, les données disponibles plaident pour une diminution du succès de la reproduction en Europe centrale (bastion de l'espèce en Europe – *Fox et al.*, 2016) et /ou une redistribution des oiseaux hors de la zone géographique où ils sont recensés en hiver, en raison du réchauffement climatique.

Source : ONCFS

LA FRANCE TOUJOURS AU PREMIER RANG EN EUROPE

De manière générale, la France arrive au premier rang des pays européens en matière de prélèvements de canards, avec une valeur deux fois plus élevée que le pays suivant (Royaume-Uni). Cependant, la moitié de ce prélèvement est réalisée sur des individus (canards colverts) largement issus d'élevage.

Il demeure qu'environ un million de canards sauvages seraient prélevés annuellement dans notre pays, illustrant à nouveau l'intérêt de cette activité pour une population de chasseurs encore importante. Par ailleurs, eu égard à sa position privilégiée sur les voies de migration des canards, la France figure parmi les pays procurant les meilleures opportunités pour pratiquer ce type de chasse. Pour toutes ces raisons, notre pays conserve donc sa première position en termes de tableaux de chasse aux canards, devant le Royaume-Uni, le Danemark, la Finlande et l'Allemagne.

Turdidés : sachez les reconnaître

Coup de projecteur sur ceux que l'on appelle "la bande des cinq" : musicienne, mauvis, litorne, draine et merle noir, que nous pouvons chasser jusqu'au 20 février.

La grive Musicienne *Turdus Philomelos*



Communément appelée "tourdre", la grive musicienne est de taille moyenne, longueur 23 cm, envergure 33-36 cm, poids de 60 à 90 gr. La tête et les parties supérieures sont brunâtres sans sourcil ou dessin marqué. La poitrine est blanchâtre avec des tâches noires (grivelures) s'étendant sur les flancs. Les deux sexes sont identiques.

Ici, on l'appelle aussi "vendangeuse" car elle affectionne particulièrement notre vignoble dans lequel elle "grapille" l'essentiel de sa nourriture. Mais elle fréquente aussi les landes et garrigues méditerranéennes, les haies et les bords de ruisseaux, pour s'y nourrir d'invertébrés (mollusques, insectes, araignées, mille-pattes, lombrics) mais aussi de baies de genévrier, de ronce, de sureau, d'olivier.

Elle débute sa migration de retour vers les zones de nidification durant la troisième décennie de février et la poursuit jusqu'à fin avril. Ses déplacements migratoires se font la nuit, durant laquelle elle fait entendre ses cris. Le plus fréquent est le « *tsic* » métallique et son cri d'alarme est un « *tcheuc-tcheuc* » répété.

La grive Mauvis *Turdus Iliacus*



Localement appelée "siffleuse" la grive mauvis accuse à peu près les mêmes mensurations que la musicienne : longueur 24 cm, envergure 33-34 cm, poids de 55 à 75 gr. Elle a un dessus brun et un dessous blanc nuancé de chamois à la poitrine et largement tacheté de sombre.

Son sourcil apparent est clair, ses flancs sont roux, tout comme le dessous de ses ailes. La femelle ne se distingue pas du mâle. Elle réalise ses déplacements migratoires aussi bien la nuit que le jour, en groupes relativement nombreux, en émettant des sifflements prolongés, fins et incisifs.

Elle se nourrit de manière très variée : invertébrés, mollusques, mais aussi fourmis, myriapodes, vers de terre, araignées qu'elle cherche dans la litière des arbres comme dans les déjections du bétail. Elle consomme aussi la plupart des baies forestières (myrtille, genièvre, sorbe...) mais aussi les fruits comme les olives, les raisins et les pommes tombées au sol. Le long des côtes, elle est capable de consommer de petits crabes et des vers marins. La migration de retour débute fin février et se poursuit jusqu'au début du mois d'avril.

La grive Litorne *Turdus Pilaris*



Ses jacassements caractéristiques et répétés ont donné à la grive litorne l'autre nom de « *Tia Tia* ». Morphologiquement, elle est plus grosse que ses cousines musicienne et mauvis. Taille moyenne 27 cm, envergure comprise entre 39 et 42 cm, poids moyen entre 80 et 130 gr, et relativement haute en couleurs. Le meilleur signe distinctif est le gris ardoise de la tête, de la partie arrière de son cou et du croupion, qui contraste avec le brun du dos et le noir de la queue. Les parties inférieures sont blanchâtres fortement lavées de jaune-orange sur la poitrine et marquées de stries et de festons noirâtres qui s'estompent souvent en taches noires sur les côtés de la poitrine. Le dessous des ailes est blanc, le bec est jaune, les pattes noir brunâtre. La femelle est semblable au mâle.

La litorne consomme des vers, des limaces, des insectes. Par temps froid, quand elle ne peut plus extraire les vers du sol gelé, elle se rabat sur des baies de l'aubépine, de l'églantier ou du sureau. Elle tire aussi profit des pommes tombées au sol.

Chez nous, son hivernage est très fluctuant selon les années et sa migration de retour débute au plus tôt fin février. La litorne est une migratrice diurne.

La grive Draine *Turdus Viscivorus*



On l'appelle aussi "grive du gui" pour son attirance particulière à cette baie. Elle a quelques ressemblances avec la grive Musicienne, mais elle s'en distingue d'abord par son cri de contact, un « dr-r-r-r-r » roulé et sec, très caractéristique ; et par ses mensurations : taille moyenne 28 cm, envergure comprise entre 42 et 45 cm, poids moyen entre 110 et 140 gr. C'est la plus grosse des 4 espèces de grives.

Ses taches pectorales et ventrales noires sont disposées de manière beaucoup plus anarchique que chez la musicienne, elles sont alignées ou disposées en "V". Les couvertures sous-alaires sont d'un blanc brillant, beaucoup plus éclatant que chez la Litorne. Les plumes à l'extérieur de la queue sont blanc-terne et ordonnées de façon variable. Enfin, les pattes sont jaunâtres. Aucune différence visible entre mâle et femelle.

En zone méditerranéenne, on la trouve plutôt sur les collines et moyennes montagnes qu'en plaine. Elle évite cependant les massifs forestiers trop denses, elle préfère plutôt les clairières, les zones ouvertes de bordures de bois et les grandes haies.

La grive draine se nourrit d'une grande variété d'invertébrés et de fruits sauvages notamment de gui.

La grive draine migre de jour. Son arrivée en zone méditerranéenne est plutôt tardive (à partir de novembre) et sa migration de retour débute fin février.

Le merle Noir *Turdus Merula*



Le mâle a le plumage entièrement noir de jais, avec le cercle oculaire et le bec jaune orangé. Les yeux sont noirs et les pattes sont noires. La femelle est plus brune que le mâle, avec la gorge et la poitrine brun clair. Elle a souvent le bec de deux couleurs (noirâtre et jaune pâle), et un cercle oculaire brun clair. Les yeux, les pattes et les doigts sont brun foncé. Taille moyenne 27 cm, envergure comprise entre 342 et 385 cm, poids moyen entre 80 et 110 gr.

Le « chuck-chuck-chuck » du merle noir devient un « tchic-tchic-tchic » dès qu'il est inquiet ou en alerte. En forêt, le merle noir nous gratifie quelquefois de son chant mélodieux, agrémenté de notes flûtées, claires et sonores.

Le merle noir se nourrit au sol, principalement d'insectes, d'araignées, de vers de terre et de graines variées, ainsi que de baies et de fruits.

L'espèce est composée de populations sédentaires et migratrices. La migration se fait de nuit mais aussi de jour. Début de la migration d'automne jusqu'en début novembre. Début de la migration de retour fin février, avec un premier "pic" début mars et ensuite des passages successifs jusqu'en avril voire certains cas début mai.

LE MERLE À PLASTRON *TURDUS TORQUATUS*: ESPÈCE PROTÉGÉE

Espèce montagnarde, le merle à Plastron est appelé aussi "religieuse" avec son plumage noir orné d'une bavette blanche sur la poitrine. Il n'a pas par contre de cercle orbital jaune mais présente des liserés clairs sur les plumes des ailes et du bas-ventre. Le chant du merle à plastron n'est pas sans rappeler celui de la grive musicienne : les notes sont flûtées, accentuées et séparées de courts silences et le phrasé est parsemé de courts gazouillis. Ses mensurations sont à peu près les mêmes que celles du merle noir. Le merle à plastron est une espèce protégée. Il est, semble-il, de plus en plus rare dans notre région.



Les congrès de l'Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'eau dans l'Aude et des fédérations côtières en Bretagne

Au centre des discussions de ces deux assemblées générales, la situation du gibier d'eau, particulièrement celle des moratoires sur le courlis cendré et la barge à queue noire, mais aussi la prolongation de la chasse des oies en février et la réforme de la chasse française.

L'Assemblée Générale 2018 de l'ANCGE s'est tenue à Sallèles-d'Aude. Outre la présence de plusieurs présidents de fédérations dont Jean-Pierre Gaillard, étaient présents des élus parmi lesquels le député audois Alain Péréa Président du Groupe Chasse à l'Assemblée Nationale, Ferdinand Jaoul Conseiller Régional d'Occitanie délégué à la Chasse et Pierre Bardiès Vice-Président du Conseil Départemental de l'Aude.

Les interventions scientifiques ont apporté un éclairage sur différentes espèces, notamment celle de Cécile Patrelle du bureau d'études Naturagora, sur le courlis cendré qui fait l'objet d'un moratoire. Jean-Claude Ricci de l'IMPCF a dressé le bilan de ses années d'études sur la migration de retour du gibier d'eau en zone méditerranéenne, en s'appuyant notamment sur des comptages radar, bioacoustiques et visuels qui démontrent que la migration de retour débute entre la troisième décennie de février et la première décennie de mars. Ce qui confirme, selon Jean-Claude Ricci, que la chasse échelonnée du gibier d'eau est possible jusqu'au 20 février.

Pour Raymond Marie, administrateur général qui représentait le Président de l'ANCGE Didier Vergy excusé pour raisons familiales, cette assemblée générale 2018 s'inscrit dans le plan de relance de l'Association qui s'est fixée de doubler ses effectifs sur 5 ans.



En 2019, la chasse des oies pourrait être prolongée en février.

L'impérieuse nécessité de réformer la chasse

Le Président Gaillard a également participé le 20 juin 2018 à l'Assemblée Générale de l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs Côtiers qui s'est tenue à Dol-de-Bretagne dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Les présidents fédéraux présents ont fait le point sur l'avancement des différents dossiers de la grande réforme de la chasse française, portée par la Fédération nationale des chasseurs.

- ▶ Gestion adaptative sur le modèle nord-américain, avec des prélèvements adaptés aux populations si besoin, et révision des moratoires courlis cendré et barge à queue noire.
- ▶ Innovations techniques pour encadrer les prélèvements, notamment smartphone avec application dédiée
- ▶ Baisse du coût du permis de chasser national et / ou permis unique
- ▶ Nouvelles règles pour l'indemnisation des dégâts de sanglier, désengageant les chasseurs des dégâts créés à proximité des zones non ou peu chassées
- ▶ Évolution de la gestion des prédateurs afin de repousser les velléités de protection intégrale.

Et bien sûr la possibilité de chasser les oies en février 2019, comme s'y est engagé le président de la République lorsqu'il a reçu Willy Schraen en début d'année.

A leur grande satisfaction, les participants ont constaté l'élan inédit donné par cette réforme qui ouvre de nouvelles perspectives pour la chasse française. Ils ont souligné l'engouement suscité par cette réforme auprès d'une grande majorité de chasseurs, plus que jamais unis derrière leurs structures.

L'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs Côtiers félicite et remercie chaleureusement le Président Willy Schraen et ses équipes pour l'investissement et le travail réalisé. Elle réaffirme son soutien total à la Fédération nationale, et scelle l'Union sacrée derrière sa politique novatrice.

MUNITION

ÇA PASSE



29€00

SOLOGNAC
Pack de 100 cartouches
L100 36 gr
(Plomb de 4 - 5 - 6 - 7,5 - 9)



20€00

SOLOGNAC
Balles Grande Chasse
30.06



55€00

SOLOGNAC
Pack de 250 cartouches
L100 32 gr Limited
(Plomb de 7,5 - 9)

DECATHLON
ODYSSEUM

1072 avenue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
04 99 53 24 24



ARMURERIE DU STAND DE POUSSAN



Un nouveau concept mis en place début 2015

Les prestations de qualité, les connaissances techniques affirmées,
Les conseils avisés d'un armurier professionnel

Stephan BOYER

Des délais courts

Réparations de tous fusils, mises en conformité de vos armes (gratuit pour l'achat d'une arme)
Ventes, montages, réglages optiques toutes marques
Préréglage de vos carabines par laser, réglage par le professionnel ou le Tireur accompagné.
Fabrication et adaptation des crosses sur mesure.
Gamme la plus large d'armes de chasse neuves et occasion : fusils, express, carabines à verrou et semi-automatiques.

Vous pouvez essayer les fusils sur le Stand avant achat

Carabines : Blaser, Sauer, Winchester, Sabatti, Baldini, Tikka ...

Agent : Pierre Artisan Optiques toutes marques

Choix très complet des grandes marques de munitions pour la chasse des petits et grands gibiers : cartouches et balles

Marques cartouches : RIO, Mary Arm, Tunet, Clever ... notamment, - Balles : toutes marques

Dorénavant : Grand choix de vêtements de chasse - Chaussures de chasse

**Notre stand accueille toutes les épreuves du permis de chasser pour le département de l'Hérault
Initiation et perfectionnement au Tir de Chasse sur le Stand de Tir avec moniteur (sur demande)**

Tél : 04 67 53 78 51 - 04 67 78 25 33

Mail : standpoussan@orange.fr

Comment participer aux trophées régionaux "Occitanie-Chasse Durable" 2018 ?

Richement dotés, les trophées régionaux "Occitanie Chasse Durable" récompensent chaque année une société de chasse dans chaque département dans la région Occitanie. Pour l'édition 2018, les inscriptions sont ouvertes.

Une "chasse durable" est une chasse accueillante, conviviale, mettant en avant des valeurs de rencontre, de partage, d'art de vivre, d'éthique, de gastronomie, de passion du chien, dans le respect de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Les aménagements du territoire, les actions de communication et d'éducation à l'environnement sont également des critères de sélection.

Conditions de participation

Le concours est ouvert, gratuitement, aux sociétés locales de chasse hors sociétés privées, aux ACCA, AICA ou à tout autre groupement cynégétique, adhérent à la Fédération des Chasseurs de son département. Une seule participation par association de chasse ou association spécialisée pourra être prise en compte. Tout candidat peut être admis à concourir de nouveau, sous réserve de n'avoir jamais reçu le prix.

Inscriptions

Les candidats désirant participer au concours doivent remplir et renvoyer un dossier d'inscription à leur fédération avant le 30 octobre 2018.

Ce dossier est composé d'un formulaire d'identification du candidat et de description du territoire, ainsi que d'un questionnaire portant sur les actions mises en œuvre par l'association sur son territoire de chasse. Le questionnaire est constitué de quatre parties :

- ▶ gestion de la chasse et gestion cynégétique ;
- ▶ communication et éducation à l'environnement ;
- ▶ contribution à la nature et à la biodiversité ;
- ▶ contribution au développement rural.

Une grille d'appréciation des dossiers permet à la fédération de sélectionner l'association lauréate de ces trophées, selon le nombre et la pertinence des actions réalisées.

Après sélection par chaque fédération, les sociétés lauréates reçoivent de la région Occitanie un chèque de 2000 euros chacune qui sont remis en fin d'année, à l'occasion d'une sympathique réunion qui rassemble tous les lauréats, soit 13 sociétés de chasse et 13 sociétés de pêche, puisque depuis l'année dernière, ces trophées sont ouverts aux pêcheurs.

Pour obtenir un bulletin d'inscription, s'adresser à Raphaël Heureude, technicien fédéral. Tél 06 74 88 11 58.



Pour 2018, chaque trophée sera accompagné d'un chèque de 2000 euros qui permettra à la société lauréate de poursuivre ses actions en faveur d'une chasse durable.

Prochainement, les rencontres Saint Hubert 2018

Comme chaque année, les rencontres Saint Hubert sont organisées pour réunir les chasseurs de petit gibier du département lors d'un concours de chiens d'arrêt ou springer. Cette année, le concours aura lieu le samedi 27 octobre 2018 sur la commune de Puisserguier.

Le jour de l'épreuve, il s'agit d'effectuer un parcours d'une durée de 20 minutes au cours duquel le concurrent peut tirer deux pièces de gibier. Le chasseur et son chien sont notés par des juges sur l'ensemble des critères que comporte le règlement des rencontres Saint Hubert dont tous les détails figurent sur le site internet de la Fédération Nationale des Chasseurs (www.chasseurdefrance.com).

A la clé, pour les meilleurs de chaque catégorie (chasseur, trialisant, chasserresse, junior...) une qualification pour la finale régionale et peut-être le championnat de France qui, traditionnellement, se déroule chaque année à Rambouillet.



Bulletin d'engagement aux rencontres Saint-Hubert 2018 Le samedi 27 Octobre 2018 à PUISSESGUIER



Nom du chasseur : Prénom :
 Adresse :
 Téléphone :
 Mail :
 Nom du chien :
 Race : Sexe :
 N° LOF : N° Tatouage :

CATÉGORIES (cocher la case correspondante)

- | | | |
|--|--|---|
| Chasseur Chien d'arrêt <input type="checkbox"/> | Chasseur Spaniel <input type="checkbox"/> | Trialisant Chien d'arrêt <input type="checkbox"/> |
| Chasserresse Chien d'arrêt <input type="checkbox"/> | Chasserresse Spaniel <input type="checkbox"/> | Trialisant Spaniel <input type="checkbox"/> |
| Junior Chien d'arrêt (jusqu'à 20 ans) <input type="checkbox"/> | Junior Spaniel (jusqu'à 20 ans) <input type="checkbox"/> | |

Pour toutes demandes d'informations vous pouvez contacter la FDC34 au 04 67 15 64 44

Cette feuille est à renvoyer accompagnée du montant de l'engagement (30,00 € par chèque) et à adresser à l'ordre du délégué départemental (Monsieur BALMEFREZOL – Les rencontres Saint Hubert) **avant le 20 octobre 2018.**

Monsieur Franck BALMEFREZOL - 23 chemin des Hortes - 34620 PUISSESGUIER

Port : 06 12 88 69 21 - Mail : lesrencontressainthubert@gmail.com

- ▶ Possibilité d'engagement de deux chiens maximum par concours (2^e chien à 15 €)
- ▶ Repas à 20 €
- ▶ Junior et chasseresses : 15 € l'engagement
- ▶ Engagement gratuit pour les nouveaux permis

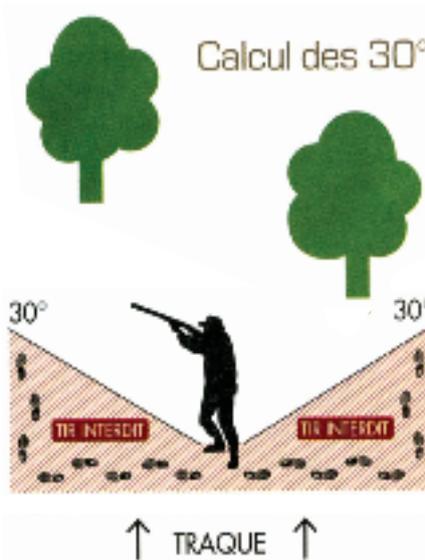
Trois règles à respecter absolument !

Avant de tirer, il faut identifier le gibier, respecter l'angle de tir, et réaliser un tir fichant.

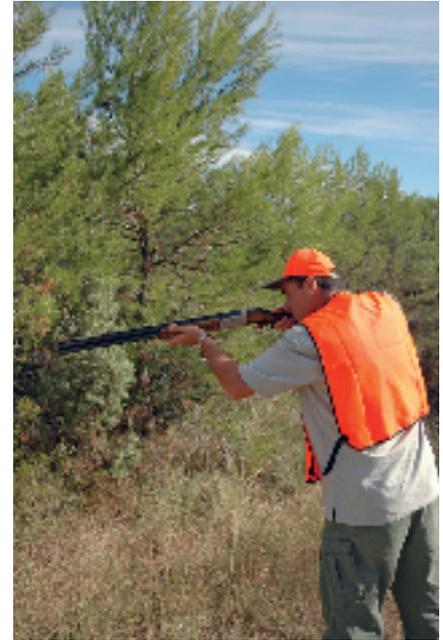
En action de chasse, le tir est souvent accompagné d'une montée d'adrénaline qui ne doit pas nous faire oublier ces trois règles fondamentales, indissociables de cet instant décisif.



D'abord identifier formellement le gibier. Il n'est pas question de monter l'arme à l'épaule uniquement lorsqu'on perçoit quelque chose qui bouge, encore moi de mettre en joue. Lorsqu'on est certain qu'il s'agit d'un gibier, lorsqu'on a clairement identifié l'espèce en question, encore faut-il attendre que l'animal "rembûche", c'est-à-dire qu'il sorte de la traque.



Ensuite respecter l'angle de tir de 30° à partir duquel, hors de la traque, on pourra actionner la queue de détente pour décocher son tir. Cet angle aura été préalablement matérialisé en faisant de part et d'autre du poste, parallèlement à la traque, 5 pas sur le côté, puis 3 pas perpendiculairement hors de la traque.



Enfin il faut réaliser un tir fichant. Pour cela, il faut être posté sur un promontoire naturel ou idéalement sur un mirador. Dans ces conditions, même si le risque zéro n'existe pas, les risques d'accident sont très limités.

Dans les vignes : casquette orange fluo obligatoire

La Fédération rappelle que le port de la casquette orange fluorescent est obligatoire pour tous les chasseurs et accompagnants dans les vignes de la date de l'ouverture de la perdrix rouge dans l'Hérault à sa date de fermeture.

En dehors de cette période, elle est fortement recommandée selon la chasse pratiquée. Le chasseur pourra compléter sa tenue par d'autres effets fluorescents s'il le juge nécessaire (mesure réglementaire inscrite dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique).



Chassons les idées reçues !

En matière de chasse, certaines croyances sont ténues. Tant que l'on croit qu'un lièvre qui fuit est un mâle lorsque ses oreilles sont droites alors qu'une femelle se reconnaît à ses oreilles rabattues... c'est amusant, même si ce n'est pas prouvé. Mais lorsque les idées reçues concernent la sécurité à la chasse... là, on ne plaisante plus, car les conséquences peuvent être dramatiques. Quelques exemples...

Une carabine est-elle plus dangereuse qu'un fusil ?

Non ! Carabines ou fusils, toutes les armes sont dangereuses. Sur les 10 dernières années, les statistiques des accidents de chasse font ressortir que les armes rayées et les armes à canons lisses sont impliquées dans les mêmes proportions dans le cas d'accidents mortels.

Cependant, une balle tirée dans un canon lisse porte jusqu'à 1500 mètres, alors qu'une balle tirée dans un canon rayé a une portée bien supérieure (entre 3000 et 5000 mètres selon le calibre). Quant aux risques de ricocher, ils sont moins importants pour une balle tirée avec une carabine à canon rayé, compte tenu de la vitesse plus élevée du projectile par rapport à celle d'une balle tirée dans un fusil.



Fusil ou carabine, toutes les armes sont potentiellement dangereuses.

Est-ce suffisant de mettre la sécurité sur mon fusil pour qu'il ne représente aucun danger ?

Non ! Sur une arme, le bouton de sécurité ne bloque que la queue de détente, mais pas les mécanismes internes. Une arme n'est sécurisée que lorsqu'elle est ouverte et déchargée. Ces manipulations sont nécessaires hors action de chasse (franchissement d'obstacle, discussions entre chasseurs sur le terrain, etc.)

Enfin, comment certains chasseurs peuvent encore s'imaginer qu'en battue, les postes répertoriés et numérotés sont sécurisés. C'est totalement faux ! Les postes répertoriés, et quelquefois numérotés, permettent d'une part de savoir où se trouvent exactement vos voisins qui sont postés, et au chef de battue d'être sûr que la traque est bien fermée. Un poste n'est sécurisé que s'il est équipé d'un mirador permettant le tir fichant et si l'angle de tir de 30° de part et d'autre du poste est matérialisé.



Les postes répertoriés ne sont pas pour autant sécurisés.

Est-ce que les tenues fluo font fuir le gibier ?

Non ! Les sangliers sont sensibles aux variations d'intensités lumineuses, mais ils ne distinguent pas les couleurs. Par contre, ils perçoivent le moindre mouvement. Un sanglier ne réagira pas à la vue d'un chasseur parfaitement immobile, mais il percevra une odeur. Voilà pourquoi on évite de se parfumer les jours de chasse. Et s'il est obligatoire de porter des vêtements orange fluo en battue, il est surtout recommandé de ne pas bouger lorsqu'on est au poste.



Obligatoires en battue, les tenues fluo sont de plus en plus utilisées pour d'autres modes de chasse.

La viande de sanglier et la trichine : un risque alimentaire dont on peut se prémunir

La trichine est un parasite qui peut se loger dans les muscles du sanglier. Il est invisible à l'œil nu et ne provoque pas de symptôme chez l'animal. La seule façon de révéler sa présence avec certitude est de faire effectuer des analyses en laboratoire. Pour la marche à suivre, les chasseurs doivent contacter la fédération.

La trichine peut se transmettre à l'homme par la consommation de viande contaminée insuffisamment cuite. Il s'ensuit une maladie plus ou moins grave (parfois mortelle), selon l'état général du patient. Diarrhées, forte fièvre, fatigue puis œdème de la face, douleurs musculaires...

La trichine est présente en France chez le sanglier. On enregistre régulièrement des cas de trichinellose humaine liés à la consommation de viande de sanglier insuffisamment cuite.

Pour vous en prémunir, vous-même, votre famille, vos voisins et tous ceux avec qui vous partagez votre viande de sanglier, une seule recommandation :

Faire bien cuire la viande, elle ne doit pas être rosée à cœur.

C'est un moyen de prévention simple à mettre en œuvre, qui permet d'éviter ce risque alimentaire.

Pour les barbecues, les cuissons saignantes, les carpaccios, les charcuteries crues : il est très important de faire analyser la viande de sanglier au préalable.

Attention : la congélation ne garantit pas à 100 % l'inactivation de la trichine.

Pour le chasseur, quelle conduite à tenir ?

Au sens de la réglementation sur l'hygiène alimentaire, le chasseur est responsable de la denrée qu'il cède, à titre gracieux (don) ou onéreux (vente).

Pour le partage entre chasseurs, leurs familles, leurs proches, se prémunir du risque de trichine en cuisant la viande à cœur. En cas de cession à un particulier, l'informer du risque de trichine et de la façon de s'en prémunir.

Pour ce qui concerne les repas de chasse, la vente ou la

cession de la venaison sur le marché (restaurant, traiteur, négociant...), recherche obligatoire de trichine en laboratoire prise en charge par les chasseurs.

COMMENT FAIRE ANALYSER ?

Récupérer sur le sanglier la langue (partie charnue) ou les piliers du diaphragme et s'adresser à la fédération qui mettra à votre disposition le matériel pour conditionner et envoyer les parties prélevées au laboratoire dont elle vous fournira l'adresse. Il faut bien sûr attendre les résultats pour consommer la venaison.



La trichine est un parasite (petit vers de moins d'1 mm de long) dont la larve s'enkyste dans la venaison.

ÉDUCATION - DÉBOURRAGE - DRESSAGE DE CHIENS D'ARRÊT

FRANCIS MAUDET

7 fois Champion du Monde
12 fois Champion d'Europe
23 fois vainqueur de la Coupe de France

Mail
francis.maudet2@orange.fr

Téléphone
06 82 79 80 29

CAZOULS-LÈS-BÉZIERS
34 370

SIRET : 781 670 997 00050

Intoxications d'oiseaux par néonicotinoïdes

Des chercheurs de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et de VetAgro Sup ont réalisé un bilan des cas d'intoxication d'oiseaux granivores liés à l'ingestion de semences traitées à l'imidaclopride.

Cette étude s'appuie sur les données récoltées par le réseau SAGIR (ONCFS/FNC/FDC), en charge du suivi des pathologies de la faune sauvage. Il s'inscrit dans le dispositif national de surveillance des effets non intentionnels des produits phytopharmaceutiques (phytopharmacovigilance) piloté par l'Anses. L'étude en question met en lumière le rôle fondamental de ce réseau et apporte des informations complémentaires sur les effets des néonicotinoïdes sur les écosystèmes terrestres. Ces résultats sont publiés dans la revue *Environmental Science & Pollution Research*.

101 foyers d'intoxication, 734 animaux morts

Dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, la France s'est dotée d'un dispositif de surveillance des effets indésirables des produits phytopharmaceutiques (phytopharmacovigilance). L'objectif de ce dispositif, coordonné par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), est de détecter au plus tôt des signaux d'alerte qui peuvent amener les gestionnaires du risque à prendre des mesures de prévention ou de limitation des risques liés aux produits phytopharmaceutiques. Pour cela il repose notamment sur les résultats de systèmes de surveillance et de vigilance déjà existants. A ce titre, le réseau SAGIR (ONCFS/FNC/FDC) qui organise la surveillance de la mortalité de la faune sauvage fait partie intégrante de ce dispositif.

La surveillance des intoxications par des semences traitées à l'imidaclopride (produit dont l'usage a été fortement restreint récemment) réalisée par le réseau SAGIR illustre bien les compétences du réseau dans le domaine de la toxicovigilance.

Sur la période de 1995 à 2014, le réseau SAGIR a enregistré 101 foyers (totalisant au moins 734 animaux morts) pour lesquels une exposition à l'imidaclopride a été avérée dans un contexte agricole. Perdrix grise, pigeons biset et ramier sont les principales espèces retrouvées. Pour 70 % de ces foyers, un lien de causalité fort a pu être établi entre

des troubles comportementaux et donc une plus grande vulnérabilité aux prédateurs.

Ces dernières années, plusieurs autres travaux scientifiques ont également souligné le risque potentiellement important de l'usage de l'imidaclopride en traitement de semences pour les oiseaux granivores se nourrissant dans les plaines cultivées.

Malgré les difficultés à identifier avec certitude les circonstances de terrain entourant la survenue de ces mortalités - par exemple, le respect ou non des bonnes pratiques

de semis - ce travail pose clairement la question de l'efficacité et de l'applicabilité des mesures préventives (enfouissement suffisant des graines lors des semis, ...) destinées à ramener le risque d'intoxication des oiseaux granivores sous un seuil acceptable. Il apporte, par ailleurs, des éléments de réflexion sur les facteurs de risques écologiques (sensibilité des espèces, présence de ressources alimentaires alternatives, préférence alimentaire de graines de certaines cultures, etc.) favorisant la survenue de ces mortalités. Ces éléments pourront être utiles à l'évaluation d'autres produits de traitement de semences.

Ce travail démontre concrètement la contribution d'un réseau de surveillance des causes de mortalités tel que le réseau SAGIR pour la surveillance des effets dits non-intentionnels des produits phytopharmaceutiques sur la faune sauvage.



Les palombes font partie des espèces les plus exposées.

l'exposition à cette substance en tant que traitement de semences et la mortalité des animaux.

Des facteurs de risque écologiques

Ces résultats de terrain montrent ainsi que dans les conditions réelles d'utilisation de l'imidaclopride en traitement de semences, les oiseaux sauvages granivores sont régulièrement exposés à cette substance. Les effets provoqués par ces expositions peuvent entraîner des mortalités directes par intoxication et indirectes, par exemple en induisant

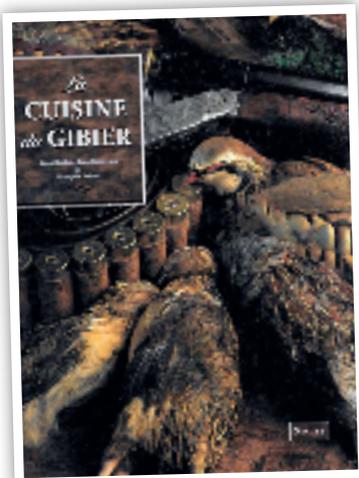
Comment cuisiner un lièvre "à la royale" ?

Comment cuisiner un lièvre "à la royale" ? Ce mets est une des gloires gastronomiques de la cuisine française. Sa réussite impose une préparation et une cuisson complexes.

Au début du XX^e siècle, deux écoles s'affrontaient :

- ☞ le lièvre à la royale poitevin en compotée du sénateur Aristide Courteaux, avec ses trente gousses d'ail, soixante échalotes et deux bouteilles de Chambertin ;
- ☞ le lièvre à la royale périgourdin en roulade au foie gras d'Henri Babinski, opposée à l'utilisation massive de l'échalote, de l'ail, des truffes et du foie gras.

Nous avons choisi de vous présenter le lièvre à la royale du Sénateur Courteaux, en hommage à notre ami le regretté Jean Berton qui nous avait regalé en 1995 avec son ouvrage "La cuisine du gibier".



Ingrédients

- ▶ Un lièvre qui n'a pas perdu une goutte de sang
- ▶ une carotte
- ▶ 4 oignons
- ▶ 4 clous de girofle
- ▶ 30 gousses d'ail
- ▶ 60 échalotes
- ▶ 100 g de graisse d'oie
- ▶ 200 g de bardes de lard
- ▶ 125 g de lard ordinaire
- ▶ 25 cl de vinaigre de vin rouge
- ▶ sel, poivre
- ▶ bouquet garni (laurier, thym persil).

Matériel de cuisine : Une daubière de forme oblongue (hauteur 20 cm, longueur 35 cm, largeur 20 cm), avec un couvercle fermant hermétiquement.

Temps de préparation : 1 heure 45

Temps de cuisson : 4 heures 30

Vin : Gevrey-Chambertin

Première opération : préparation 30 minutes - cuisson : 3 heures

- ▶ Enduisez de graisse d'oie le fond et les parois de la daubière, étendez un lit de bardes de lard. Coupez l'avant train du lièvre au ras des épaules pour supprimer le cou et la tête, de façon à ce qu'il ne reste que le râble de l'animal dans toute sa longueur, couché sur le dos. Recouvrez-le ensuite de nouvelles bardes de lard. Toutes les bardes sont ainsi employées.
- ▶ Ajoutez la carotte, les oignons aux clous de girofle, les gousses d'ail et d'échalotes et le bouquet garni.
- ▶ Versez sur le lièvre le vinaigre et 1 bouteille et ½ de vin de Bourgogne. Assaisonnez de sel et de poivre.
- ▶ La daubière étant ainsi garnie, recouvrez-la de son couvercle et mettez-la au feu. Réglez votre feu de façon que le lièvre cuise à feu doux et régulier pendant 3 heures.

Deuxième opération : à effectuer pendant la première cuisson du lièvre

- ▶ Hachez d'abord très menu successivement et à part, chacun des articles suivants : 125 g de lard, le cœur, le foie et les poumons du lièvre, les 10 gousses d'ail et les 20 gousses d'échalote restantes. Les hachis de l'ail et de l'échalote doivent être si fins que chacun d'eux doit atteindre d'aussi près que possible l'état moléculaire. C'est une des conditions premières de la réussite de ce mets merveilleux où les multiples parfums et arômes doivent être fondus en un tout si harmonieux qu'aucun ne prédomine et que rien ne puisse dénoncer leur origine particulière pouvant froisser ainsi quelque, d'ailleurs regrettable.
- ▶ Le lard, les viscères du lièvre, l'ail et l'échalote ayant été ainsi hachés très menu et séparément, réunissez le tout dans un hachis général, de façon à obtenir un mélange absolument parfait. Réservez ce hachis.

Hommage au gibier, particulièrement au lièvre en nature morte sur ce tableau accroché aux cimaises du Musée de la Chasse de Gien.



Troisième opération : préparation 1 heures 15 – cuisson 1 heure 30

- ▶ Retirez du feu la daubière. Enlevez délicatement le lièvre, déposez-le sur un plat. Débarrassez-le de tous les débris de barde, de carotte, d'oignon, d'ail et d'échalote qui pourraient le souiller. Remettez ces débris dans la daubière.
- ▶ Coulis : prenez un plat creux et une passoire. Videz le contenu de la daubière dans la passoire, que vous placerez au-dessus du grand plat. Avec un petit pilon de bois, pilez tout ce qui a été versé dans la passoire de façon à extraire tout le suc, lequel constituera un coulis dans le grand plat.
- ▶ Mélange du coulis et du hachis : voici le moment d'employer le hachis qui a fait l'objet de la deuxième opération. Mêlez ce hachis au coulis. Faites chauffer la demi-bouteille de vin restante, puis versez-là dans le mélange de coulis et de hachis et délayez bien le tout.
- ▶ Remettez dans la daubière le mélange ainsi délayé ainsi que le lièvre avec tous les os qui auraient pu se détacher pendant l'opération. Replacer la daubière sur le feu : feu doux et continu pour une seconde cuisson de 1 heure 30.
- ▶ Etant donné que l'excès de graisse provenant de l'abandon nécessaire de lard empêche de juger de l'état d'avancement de la sauce, procédez à un premier dégraissage. Votre œuvre ne sera achevée que lorsque la sauce sera suffisamment liée pour offrir une consistance approchant celle de la purée de pommes de terre.
- ▶ Votre lièvre dégraissé pourra donc continuer à cuire, toujours à feu doux, jusqu'au moment où vous lui ajouterez le sang que vous avez réservé.

Quatrième opération : 15 minutes avant de servir

- ▶ La liaison avec la sauce étant en bonne voie, une dernière opération la mettra rapidement et définitivement au point.
- ▶ Ajoutez le sang. Non seulement la liaison de la sauce sera activée, mais elle acquerra une belle coloration brune, d'autant plus appétissante qu'elle sera foncée. Cette addition du sang ne doit pas se faire plus de 15 minutes avant de servir et doit être précédée d'un second dégraissage.
- ▶ Fouettez le sang avec une fourchette de manière que, si quelques parties sont caillées, elles soient rédues de nouveau tout à fait liquides.
- ▶ Versez le sang sur la sauce en ayant soin d'imprimer à la daubière un mouvement de va-et-vient, de bas en haut et de droite à gauche, qui le fera pénétrer uniformément dans tous les coins du récipient.
- ▶ Goûtez, ajoutez sel et poivre s'il y a lieu. Peu après, préparez-vous à servir.



4 heures 30 de cuisson sont nécessaires pour que le lièvre à la Royale fonde en bouche.

Pour servir ce lièvre à la Royale, la cuillère suffit amplement !

L'emploi du couteau serait un sacrilège !



**ELEVAGE DE GIBIERS
TARRAL**
www.elevage-tarral.fr

**LIEVRE DE FRANCE
LAPIN DE GARENNE**

Lièvres repris en parcs de pré-lâchers.
Lapins vaccinés contre la myxomatose et VHD.

**06 72 97 16 99
05 65 64 14 87**

Puechagut 12300 ALMONT LES JUNIES
contact@elevage-tarral.fr



Dans les archives de notre revue fédérale

Quelle était l'actualité en 1993-1994 ? Pour le savoir, nous sommes allés revisiter les articles parus ces années là dans les numéros de notre revue "La Chasse dans l'Hérault".

DANS LE NUMÉRO 9 DE JANVIER 1993

Les chasses traditionnelles sont légalisées par le Conseil d'État. L'importance de cette jurisprudence n'a échappé à personne dans la mesure où de nombreuses attaques avaient été portées par les associations anti-chasse sur ces pratiques régionales.

Le traité de Maastricht, qui marque la constitution de l'Union Européenne, est contesté par les chasseurs. Un référendum est organisé, le traité est adopté de justesse par 51,04 % de oui contre 48,96 % de non. Dans l'Hérault, il est rejeté avec 52,74 % de non.



La légalisation des chasses traditionnelles a scellé l'avenir d'un grand nombre de coutumes cynégétiques régionales.

DANS LE NUMÉRO 10 D'AVRIL 1993

Une enquête sur le lapin de garenne révèle que les chasseurs prélèvent, durant une saison, entre 50 000 et 55 000 lapins dans le département. Dans 59 % des sociétés, entre 250 et 1000 lapins sont prélevés, et dans 5 % des sociétés plus de 1000 sont prélevés par saison. Mais cette enquête révèle aussi que 31 000 lapins sont lâchés dans l'Hérault. Cela remet sérieusement en cause les estimations des prélèvements. Dans certaines communes, le nombre de lapins lâchés est plus important que le nombre de lapins prélevés.

Le grand cormoran et le goéland leucophée sont retirés, par arrêté ministériel, de la liste des oiseaux strictement protégés. Ainsi, le ministre peut faire procéder à la destruction ou à l'enlèvement des œufs et des nids de ces espèces.

DANS LE NUMÉRO 11 DE JUILLET 1993

L'Assemblée Générale de la fédération qui s'est tenue au Cap d'Agde a fixé le prix de la vignette fédérale à 230 francs (35 euros) et le prix de la vignette sanglier à 30 francs (4,6 euros) ; en vente dans les agences du Crédit Agricole.

Les comptages de grives réalisés par l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique se font soit par observations, soit par enregistrements à l'aide de 4 stations bio-acoustiques. L'IMPCF travaille sur 40 sites d'étude répartis sur 15 départements du sud de la France et compte à son actif 2000 heures d'enregistrements nocturnes.



Les stations bio-acoustiques de l'IMPCF pour enregistrer le passage des grives et faire des comptages.

DANS LE NUMÉRO 12 D'OCTOBRE 1993

Le groupe chasse à l'Assemblée Nationale est constitué. Il est présidé par Pierre Lang député de Moselle. Cinq parlementaires de l'Hérault en font partie, il s'agit de messieurs Dimiglio, Marchand, Couveinhes, Saumade et Roques.

L'examen du permis de chasser est réformé : trois sessions par an au lieu d'une, des vidéos remplacent les diapos, corrections informatisées écartant tout risque d'erreur et établissement immédiat des certificats de réussite.

DANS LE NUMÉRO 13 DE JANVIER 1994

La Maison des Marais à Candillargues est inaugurée en présence de Gérard Saumade, Président du Conseil Général de l'Hérault, de Jean Melin, maire du village et de René Cabanes représentant de la fédération.

La population de cerfs des Monts d'Orb est estimée à 40 individus dont 9 mâles bramant. Il n'y a pas d'attribution pour cette saison.

Bio Espace, le laboratoire des chasseurs de France, annonce lors de son congrès à Saint-Paul les Dax dans les Landes, que les puces sont en mesure de vacciner les lapins.



Des puces pour vacciner les lapins, le procédé était séduisant mais il n'a jamais obtenu les autorisations nécessaires pour être utilisé.

DANS LE NUMÉRO 14 D'AVRIL 1994

Les manifestations de chasseurs contre la directive européenne 79-409 se multiplient : 40 000 chasseurs à Bordeaux, 30 000 à Montpellier, 20 000 à Privas. Pour se rendre dans l'Ardèche, la fédération a affrété 25 cars et de nombreuses voitures particulières ont fait le déplacement. Le comité ORNIS propose une adaptation de la directive et les chasseurs veulent que soit appliqué le principe de subsidiarité exprimé par le traité de Maastricht.



Cette année là, nos bulletins fédéraux étaient entièrement consacrés aux manifestations de chasseurs.

La fédération crée un réseau de piégeurs expérimenté qui sera chargé d'éduquer directement sur le terrain les plus jeunes. Car le constat est alarmant : les techniques de piégeage se perdent petit à petit et les prédateurs prolifèrent.

DANS LE NUMÉRO 15 DE JUILLET 1994

Lors de l'Assemblée Générale des Chasseurs à La Grande Motte, il est procédé au renouvellement d'une partie du Conseil d'Administration. A l'issue du scrutin, l'équipe fédérale composée de Jean Benoît, Fernand Garriguenc, René Cabanes, Michel Guiche et Michel Boudet est élue avec 82 % des suffrages. La seconde liste, composée de Georges Cabanes, Pierre Dubois, Gérard Pujol et Serge Bourrely n'obtient que 18 % des voix.

Élections européennes : deuxième tentative pour CPNT qui ne totalise que 3,98 % des suffrages, pas suffisant pour avoir des députés au parlement de Strasbourg.

DANS LE NUMÉRO 16 D'OCTOBRE 1994

L'inauguration de l'écomusée de Fagairolles, dans les hauts cantons, ouvre des perspectives pédagogiques sur un panorama d'exception, au cœur du massif du Caroux.

Une étude nationale sur le thème "Qui sont les Chasseurs de France ?" met en évidence le profil des chasseurs, les modalités d'accès à la chasse, les structures, la typologie et l'économie de la chasse. On y apprend que la chasse française génère un flux financier de 13 milliards de francs (2 milliards d'euros) et 23 000 emplois. A noter qu'aujourd'hui, la chasse française pèse 7 milliards d'euros.

LA SAISON 1993/1994 EN CHIFFRES

Nombre de Conseillers Régionaux "Chasseurs" en France : 29

Nombre de communes de l'Hérault qui réalisent des aménagements en faveur du lapin : 115

Nombre de Fédérations qui financent Bio Espace : 44

Nombre de sangliers prélevés dans l'Hérault saison 1992-93 : 4 118

Nombre de carnets de battue attribués : 177

Cotation d'un mouflon record tiré dans le Caroux : 222 points CIC

Nombre de chasseurs en France : 1 625 000

Nombre de candidats à l'examen du permis dans l'Hérault : 796

Prix du permis de chasser départemental : 527 francs (81 €)

Prix du timbre "gibier d'eau" : 70 francs (10,8 €)

VITICULTURE

La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée s'engage



#ProduitEnOccitanie

L'OCCITANIE, 1^{RE} RÉGION VITICOLE DE FRANCE*

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée cultive la plus grande superficie viticole au monde pour les appellations d'origine (273 000 hectares de vignes), qui dessinent harmonieusement les paysages. La grande diversité des terroirs régionaux nous offre une carte des vins riche et variée : rouges, blancs, rosés, muscats, vins doux naturels qui sont exportés dans le monde entier et font de l'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée la première région exportatrice française.

* En superficie, pour les vins sous appellation d'origine (IGP et AOP)

 @occitanie | la region.fr



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée